

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 29 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DVD 31 Adhésion de la Ville de Paris à l'Association Française des Ports Intérieurs (A.F.P.I.).

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver le principe d'adhésion de la Ville de Paris à l'Association Française des Ports Intérieurs (A.F.P.I.) ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'adhésion de la Ville de Paris à l'Association Française des Ports Intérieurs (A.F.P.I.).

Article 2 : Le règlement de la cotisation annuelle correspondante sera constaté au chapitre 011, nature 6281, rubrique 816 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO